



Métropole
Rouen Normandie

Charte de la biodiversité

2021-2026

SUR LE TERRITOIRE
DE LA MÉTROPOLE
ROUEN NORMANDIE



L'armature naturelle du territoire, une nécessité pour maintenir et préserver la biodiversité

Le territoire de la Métropole Rouen Normandie s'étend sur près de 66000 ha. Il est composé pour 1/3 de milieux urbains, 1/3 d'espaces forestiers et 1/3 d'espaces agricoles et naturels hors forêts. Le territoire est principalement structuré par la Seine. La présence de ce fleuve apporte de la connectivité entre les espaces et confère une richesse certaine par la

diversité des milieux qu'il a générés au cours des millénaires.

Afin d'agir sur la préservation de la biodiversité sur son territoire, les élus de la Métropole ont validé en 2015 un Plan d'Actions Biodiversité pour la période 2015-2020. Afin de poursuivre la préservation de la biodiversité avec ces nombreux partenaires, parfois eux-mêmes acteurs

de la biodiversité, en 2021, une nouvelle charte de la Biodiversité (2021-2026) vu le jour. La biodiversité est une thématique transversale en relation avec de nombreux autres domaines de compétences exercées par la Métropole: gestion et protection de la ressource en eau, agriculture, forêts, paysages et tourisme.

Cette charte s'appuie sur une déclinaison des sous-trames régionales à l'échelle du territoire de la Métropole et s'articule autour de 8 grands axes:



Zoom sur quelques espèces emblématiques du territoire



Le Damier de la Succise
Euphydryas aurinia



Le Crapaud calamite
Bufo calamita



L'Œdicnème criard
Burhinus oedicnemus



Le Lézard des souches
Lacerta agilis



L'anguille d'Europe
Anguilla anguilla



La Violette de Rouen
Viola hispida



L'Ibérie intermédiaire
Iberis intermedia ssp. intermedia



L'Arnoséride naine
Arnososeris minima



Le Flûteau nageant
Luronium natans



L'Orchis homme pendu
Orchis anthropophora



ZONES HUMIDES

3 300 ha

- Protection et gestion des zones humides hors secteurs couverts par les syndicats
- Gestion en régie par pâturage extensif du Marais du Trait et de son annexe, la filandre du Trait et de la Zone humide du Linoléum à Notre-Dame-de-Bondeville
- Gestion des zones humides dans le lit majeur de la Seine



MARES

Plus de 1 040 mares

- Recensement des mares, caractérisation hydrologique et écologique,
- Inventaires des amphibiens, des odonates, et de la flore
- Travaux de restauration ou de création
- « Conseil mare » gratuit aux propriétaires publics et privés
- Animation et sensibilisation à la préservation et la valorisation des mares et de leur biodiversité



PROTECTION DES ESPÈCES RARES ET MENACÉES

260 espèces de faune et 1 338 espèces de flore répertoriées sur le territoire

- Mise en place d'une stratégie de préservation des espèces végétales les plus menacées sur le territoire de la Métropole
- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- Participation à la rédaction de plans d'actions et de conservation pour la faune en danger
- Chantiers nature pour la gestion des milieux
- Organisation et gestion des données naturalistes
- Développement des listes d'espèces végétales locales



COURS D'EAU

Près de 70 km de cours d'eau

- 96 km de Seine dont 40 % du linéaire des berges végétales
- Compétence GEMAPI transférée aux Syndicats de Bassins Versants et au syndicat Mixte de Gestion de la Seine Normande
- Renaturation des berges et restauration hydromorphologique des cours d'eau
- Restauration des continuités écologiques sur les cours d'eau



COTEAUX ET PELOUSES CALCAIRES

Plus de 300 ha

- Recensement des zones de pelouses calcicoles
- Suivi des papillons de jour comme indicateurs de la valeur écologique des sites
- Élaboration de plans de gestion
- Sensibilisation des propriétaires
- Travaux de restauration
- Gestion restauratrice par pâturage extensif avec la mise à disposition gratuite de terrains (appel à candidatures pour l'écopâturage)





FORÊTS PÉRIURBAINES

25 000 ha de forêts dont 60 % publics, 4 forêts domaniales dont 3 labellisées Forêt d'Exception®: Forêt Verte, Forêt de la Londe - Rouvray, Forêt de Roumare

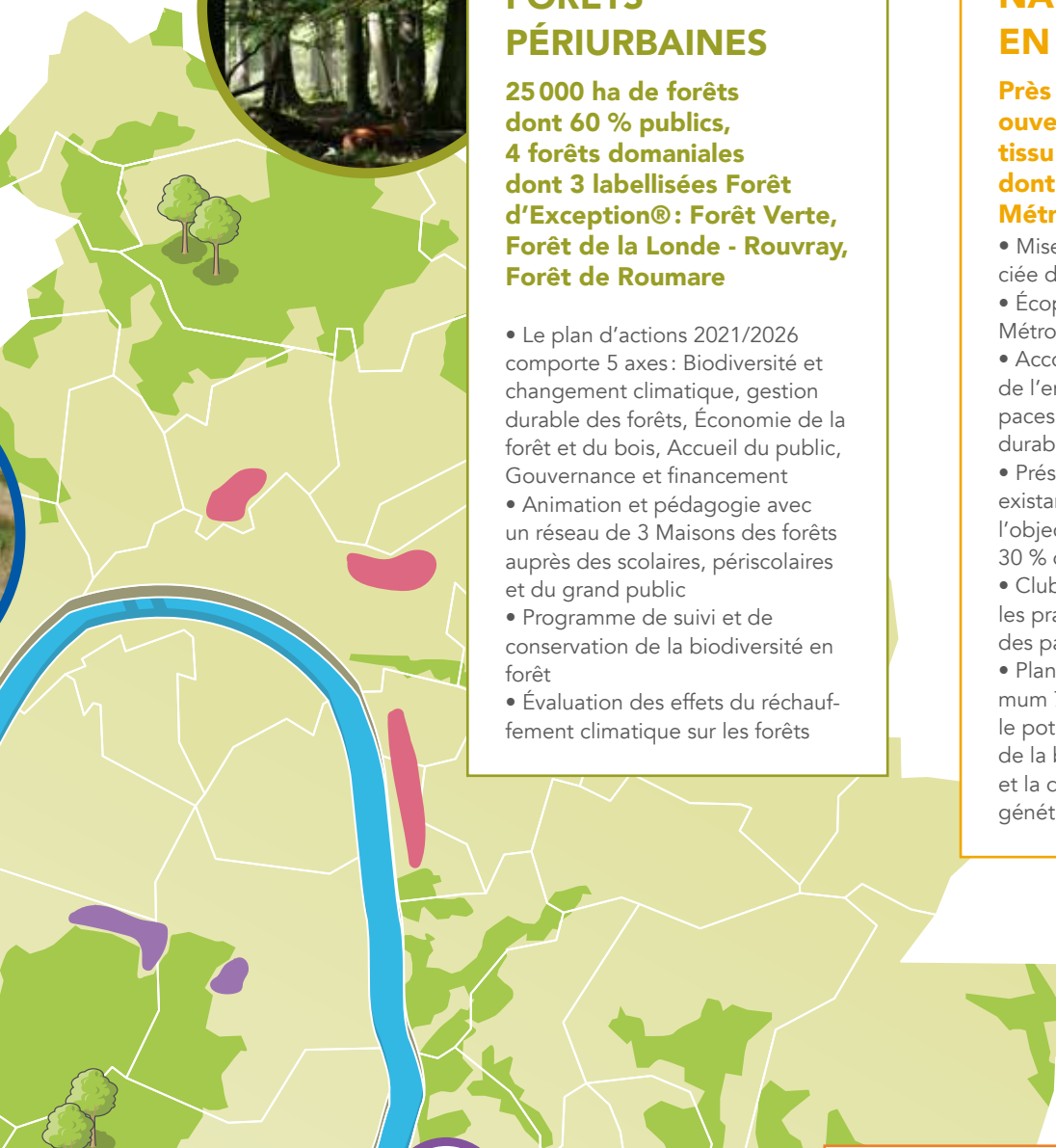
- Le plan d'actions 2021/2026 comporte 5 axes: Biodiversité et changement climatique, gestion durable des forêts, Économie de la forêt et du bois, Accueil du public, Gouvernance et financement
- Animation et pédagogie avec un réseau de 3 Maisons des forêts auprès des scolaires, périscolaires et du grand public
- Programme de suivi et de conservation de la biodiversité en forêt
- Évaluation des effets du réchauffement climatique sur les forêts



NATURE EN VILLE

Près de 760 zones végétalisées ouvertes au public dans le tissu urbain soit plus de 900 ha dont 450 ha en gestion par la Métropole

- Mise en œuvre de la gestion différenciée des espaces verts
- Écopâturage des espaces verts de la Métropole
- Accompagnement des communes et de l'ensemble des gestionnaires d'espaces à la mise en œuvre d'une gestion durable des espaces verts
- Préservation de la couverture arborée existante et plantations d'arbres dans l'objectif d'un indice de canopée de 30 % dans les projets d'aménagement
- Club des jardiniers pour promouvoir les pratiques durables dans les jardins des particuliers
- Plantation de végétaux locaux (minimum 70 %) et diversifiés pour augmenter le potentiel d'accueil de la biodiversité et la diversité génétique



TERRASSES ALLUVIALES SILICICOLES

Plus de 600 ha

- Amélioration des connaissances sur les milieux silicicoles
- Conforter les corridors fonctionnels entre les réservoirs de milieux silicicoles
- Acquisition foncière et gestion extensive de nouveaux sites (Terres du Moulin à Vent à Anneville-Ambourville et Bardouville (230 ha), le Madrillet (30 ha))
- Restauration et revalorisation de ces milieux



ZONES AGRICOLES

15 734 ha dont 881 ha en agriculture biologique 336 chefs d'exploitations sur le territoire

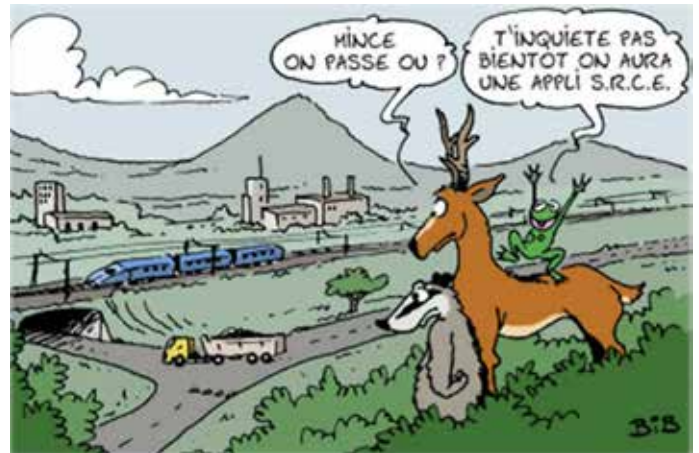
- Soutien aux filières agricoles courtes et durables
- Accompagnement des exploitants vers des pratiques agricoles favorables à la préservation des ressources
- Aide au développement de l'agriculture biologique
- Programme de suivi et de conservation des espèces messicoles en zones cultivées
- Programme de soutien à la réalisation de plans de gestion et à la plantation de haies (750 km de haies bocagères sur le territoire)
- Projet alimentaire territorial (PAT) et cartographie du PAT
- Programme de gestion écologique des bords de route en milieu rural
- Mise en place d'une cellule d'animation foncière pour identifier les porteurs de projets en installation et les terres mobilisables

La trame verte, bleue et noire

D'où ça vient ?

Les activités humaines au cours des siècles ont modifié les paysages (urbanisation, artificialisation des sols). Ces modifications ont entraîné la fragmentation et/ou la destruction des habitats, confinant les espèces dans des espaces restreints et les empêchant parfois de terminer leur cycle de vie.

Comme nous, les espèces ont besoin de se déplacer pour maintenir la pérennité de leur population. Pour vivre et perpétuer leur lignée, la faune et la flore ont besoin de se nourrir, de se reproduire, d'avoir accès à des zones pour se reposer ou migrer. Les routes, les clôtures, ... perturbent ou empêchent ces déplacements. C'est pour pallier à ce problème que la politique trame verte et bleue a été créée, au croisement entre protection de l'environnement et aménagement du territoire, elle a pour but de préserver et remettre en bon état les continuités écologiques et vise à freiner l'érosion de la biodiversité résultant de l'artificialisation et de la fragmentation des espaces.



C'est quoi la biodiversité ?

Ce terme désigne « la diversité du vivant » qui se décline à 3 niveaux :

- la diversité des gènes au sein d'une espèce, grâce aux déplacements des individus qui permettent le brassage génétique entre les différentes populations de l'espèce,
- la diversité des espèces au sein d'un habitat ou écosystème,
- la diversité des habitats naturels ou semi-naturels au sein d'un territoire (diversité écologique: milieux secs, zones humides, espaces boisés, etc.).

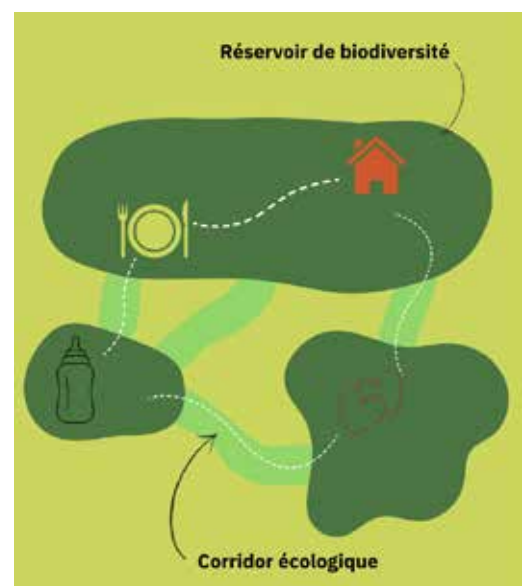


C'est quoi une continuité écologique ?

Les continuités écologiques permettent la libre circulation des espèces. La trame verte comprend les milieux terrestres et la trame bleue les milieux aquatiques et humides. Pour maintenir ces continuités, il faut maintenir et restaurer les réservoirs de biodiversité qui sont les zones où l'espèce va pouvoir effectuer tout ou partie de son cycle de vie ainsi que les corridors écologiques qui sont les zones qui permettent de relier ces espaces entre eux. C'est dans son axe 1 de sa charte de la biodiversité que la Métropole Rouen Normandie identifie et cartographie ces différentes continuités afin de mieux les protéger ou même de les créer.

Les sous trames

- La trame noire qui va s'intéresser aux perturbations entraînées par les éclairages nocturnes
- La trame brune appliquée à la continuité écologique des sols,
- La trame de vieux bois
- La trame blanche pour les espèces sensibles au bruit





Parmi les partenaires de la Charte



- Communes du territoire
- Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN)
- Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable (ANBDD)
- Communauté d'Agglomération Seine-Eure (CASE)
- Association Bio en Normandie
- Conseil Architecture Urbanisme Environnement de Seine-Maritime (CAUE)
- Conseil Départemental de Seine-Maritime (CD 76): Cellule Espaces Naturels Sensibles (ENS), Direction Environnement,
- Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie (CENN)
- Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA)
- Chambre d'Agriculture de Seine-Maritime (CRAN76)
- Centre d'Hébergement et d'Étude sur la Nature et l'Environnement (CHENE)
- Conseil Départemental de l'Eure (CD 27)
- Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBN)

- Centre National de la Propriété Forestière - Hauts de France - Normandie (CNPFF)
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Seine-Maritime (DDTM)
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Normandie (DREAL): Service Environnement et Ressources Naturelles
- Fédération de Chasse 76 (FDC 76)
- France Nature Environnement Normandie (FNE)
- Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles Normandie (FREDON)
- HAROPA Rouen
- Groupe d'ETude des Invertébrés Armoricaux (GRETIA)
- Groupe Mammalogique Normand (GMN)
- Groupement d'Intérêt Public Seine Aval (GIPSA)
- Le Havre Seine Métropole
- Observatoire Batracho-HERpétologique Normand (OBHEN)
- Office Français de la Biodiversité (OFB)
- Office National des Forêts (ONF)

- Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande (PNR BSN)
- Région Normandie
- Réseau des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM)
- Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)
- Société d'Aménagement Foncier et Établissement Rural de Normandie (SAFER)
- Société d'Étude des Sciences Naturelles d'Elbeuf (SESNE)
- Société Nationale des Chemins de fer Français
- Syndicats de Bassins Versants:
 - Cailly-Aubette-Robec
 - Fontaine-Caboterie-Saint-Martin
 - Austreberthe
 - Andelle
 - Caux-Seine
- Terre de liens – Antenne Normandie
- Université de Rouen
- ...



Les principaux financeurs :

- Union Européenne, fonds FEDER, Natura 2000
- Agence de l'Eau Seine Normandie
- Région Normandie
- Office National des Forêts



Cofinancé par
l'Union européenne



CONTACTS

Direction de la Transition Environnementale

Tél. 02 32 76 84 37 ou 02 32 12 23 81

Métropole Rouen Normandie
Direction de la Transition Environnementale
Le 108 • 108 allée François Mitterrand
CS 50589 • 76006 ROUEN CEDEX

www.metropole-rouen-normandie.fr